

NOTES POUR UNE ALLOCUTION
DU MINISTRE DE L'ÉDUCATION, DU LOISIR
ET DU SPORT
MONSIEUR JEAN-MARC FOURNIER

**SAVOIR ET PROSPÉRITÉ : UNE COLLABORATION
FÉDÉRALE-PROVINCIALE À RENOUVELER**

(L'allocution prononcée fait foi)

Décembre 2005

Salutations d'usage,

Je me présente devant vous ce matin, en pleine campagne électorale fédérale pour vous faire part d'un enjeu de première importance pour notre avenir collectif : le savoir.

Un enjeu de développement, de partage et de synchronisation avec les besoins réels. Le savoir constitue certainement le levier privilégié de prospérité sociale et économique ; et cela est encore plus vrai à compter du moment où nos concurrents ont décidé de s'inscrire dans cette mouvance.

La chambre de commerce du Montréal métropolitain s'est déjà exprimée sur le sujet. L'économie du savoir et la concurrence internationale directe qui existent entre les régions métropolitaines obligent ces dernières à détenir des systèmes d'éducation supérieure en mesure d'offrir une formation de qualité et des activités de recherche et de développement de pointe. De plus, l'apport d'étudiants internationaux au dynamisme culturel et économique de la région métropolitaine montréalaise n'est plus à démontrer.

Mais avant d'aborder la mondialisation des marchés, la compétitivité, la des marchés, la concurrence et l'économie du savoir, j'aimerais m'adresser d'abord à chaque jeune, à chaque parent et aussi, aux grands-parents.

Plusieurs Québécois de ma génération ont été les premiers de leur famille à accéder à l'enseignement supérieur. En quarante ans, le Québec s'est transformé. Au-delà de cette profonde mutation sociale, il faut rappeler les bénéfices personnels que retire chaque personne qui s'instruit.

Elle acquiert évidemment des connaissances et des compétences qui lui permettront d'exercer un métier, une profession, mais elle ouvre aussi la porte du savoir qui, elle, jamais ne se referme. Quel que soit notre domaine de spécialisation, quelle que soit la passion qui nous anime, la liberté que confère la connaissance ne peut nous être retirée.

Aussi, mon premier message s'adresse aux jeunes :
« Découvrez votre passion, poursuivez vos rêves et investissez-vous dans ce qui vous motive à persévérer. »

Aux parents, je dis simplement : « Accompagnez-les, partagez avec eux les plaisirs et les difficultés d'apprendre, de pousser plus loin, de réaliser leur potentiel. »

Aux grands-parents, je dis d'abord : « Merci. Merci d'avoir facilité l'accès d'une forte proportion des adultes de ma génération à des études postsecondaires et de poursuivre cette œuvre d'éducation auprès de vos petits-enfants. »

Ce que je veux vous livrer aujourd'hui, c'est un plaidoyer pour l'enseignement supérieur.

Je suis loin d'être le premier à souligner l'importance de cette vision d'un Québec qui réponde aux exigences de la société des connaissances, mais c'est ma responsabilité d'expliquer, de faire comprendre, pour nous amener tous — jeunes, adultes et aînés — à partager des objectifs communs qui transcendent nos différences normales de préférences personnelles, de génération, de parti politique

et de relations de travail ainsi que les différents ordres de gouvernement.

En août dernier, les premiers ministres des provinces et territoires réunis à Banff pour le Conseil de la fédération ont clairement identifié l'éducation postsecondaire et la formation professionnelle comme des dossiers prioritaires. Depuis, nous avons maintenu cette concertation lors de nos différentes rencontres.

Nous avons établi les besoins incontournables auxquels il nous faut répondre, au risque d'être déclassés. Je n'irai pas dans le détail, mais pour n'en mentionner que quelques-uns, rappelons les besoins en relève professorale collégiale et universitaire, l'accessibilité aux études postsecondaires, la réussite des étudiants, les

nouvelles technologies de l'information et des communications, l'entretien différé des édifices.

À titre de président du Conseil des ministres de l'Éducation, j'ai réalisé, au cours de l'automne, une tournée auprès de mes collègues ministres responsables de l'enseignement postsecondaire dans les provinces et les territoires. Bien que les besoins soient très diversifiés, l'importance de l'enseignement collégial et universitaire est reconnue partout et mobilise les ressources de tous les responsables de ce volet majeur de l'éducation.

La cause de l'éducation postsecondaire rallie tous les partenaires, y compris le gouvernement fédéral, à un grand dessein : assurer la prospérité sociale, économique et culturelle, incluant la participation à la vie citoyenne, de nos concitoyens et concitoyennes, en développant au plus haut niveau nos capacités en matière de savoir.

Établir une nouvelle collaboration en matière de financement des études postsecondaires constitue un passage obligé pour répondre à ce grand dessein.

Est-il besoin de rappeler qu'un nombre croissant d'emplois au Canada requiert une formation postsecondaire ?

Entre 1990 et 2000, les emplois exigeant un diplôme postsecondaire ont augmenté de 2 500 000 en nombre absolu ; ceux requérant un diplôme d'études secondaires ont connu une croissance de 400 000 tandis que les emplois demandant un niveau inférieur au secondaire ont diminué de 1 000 000.

On estime que cette tendance s'accentuera au cours des prochaines années et qu'en 2010, les emplois qui nécessiteront une formation postsecondaire pourraient dépasser 70 p.cent.

Dans un contexte de déclin démographique, la pertinence d'agir différemment n'en est que plus urgente.

Le marché du travail connaît des transformations structurelles, et cela, dans le contexte d'une économie mondiale de plus en plus ouverte et en mutation constante. Un contexte qui limite les choix qui sont exclusivement sous notre contrôle, mais cela ne veut pas dire que nous ne pouvons pas agir.

Au contraire, nous savons maintenant qu'il n'en tient qu'à nous de prendre certaines décisions. L'investissement que nous consentons pour développer notre capital humain afin d'assurer notre prospérité sociale et économique est de celles-là. Il s'agit d'une décision qui ne

dépend d'aucune nouvelle entente internationale. Nous avons le pouvoir de décider. Nous pouvons faire ce choix.

Nos industries manquent de main-d'œuvre spécialisée. À titre d'exemple, dans les régions de Québec et de Chaudière-Appalaches, près de 3000 emplois sont présentement à pouvoir et ce chiffre pourrait atteindre 10 000 d'ici trois ans si rien n'est fait pour former une main-d'œuvre qui pourra répondre aux besoins économiques.

Avons-nous réalisé que notre collaboration fédérale-provinciale actuellement limitée en matière de financement de l'éducation postsecondaire a pour effet de laisser des emplois vacants ? Avons-nous réalisé que cette situation constitue un frein à notre croissance ?

I am of the opinion that, among the most important structural components of a balanced economic policy, which also includes tax incentives, transportation infrastructures and a dependable supply of energy, the development of knowledge is paramount. The wealth of our human capital is what will enable us to compete in a global economy.

Pour améliorer notre positionnement, une nouvelle collaboration à l'égard du financement de l'enseignement postsecondaire représente le passage obligé.

Nous sommes déjà performants : nos établissements d'enseignement offrent une formation de qualité, et l'accès aux études postsecondaires est enviable. De plus, nos diplômés sont reconnus par les employeurs et ils sont admis dans les institutions les plus prestigieuses sur le plan international.

Les crédits budgétaires de mon ministère pour l'année 2005-2006 comportent une augmentation de 8,5 % des subventions à l'enseignement supérieur. C'est bien, mais vous savez qu'il faut faire mieux... Nous voulons faire plus.

Dans l'approche de collaboration qui nous caractérise, il faut nous tourner vers nos vis-à-vis fédéraux et discuter avec eux de la meilleure utilisation possible de nos outils respectifs, en vue d'atteindre nos objectifs communs liés à la prospérité économique des Canadiens et des Canadiennes.

Et tous, nous connaissons les éléments sur lesquels il faut particulièrement insister. Il nous faut développer le savoir, partager le savoir, synchroniser le savoir.

Le DÉVELOPPEMENT DU SAVOIR requiert à la fois de favoriser le développement de l'innovation et de la recherche, en attirant davantage d'étudiants vers les 2^e et 3^e cycles universitaires, et de renouveler le corps professoral. C'est là une des conditions de la **qualité** de l'enseignement supérieur.

Vous, recteurs et principaux, m'avez dit à quel point les doctorants constituent un maillon incontournable de la chaîne du savoir. Leur offrir des conditions optimales, c'est permettre à la société de bénéficier des résultats de leurs recherches.

Pendant que des coupes avaient cours en éducation au milieu des années 90, le nombre de professeurs de carrière diminuait dans les universités. En 1994-1995, environ 9000 professeurs-chercheurs à temps plein exerçaient leurs fonctions dans les universités du Québec.

En 1999-2000, ce nombre avait diminué à 8000. Aujourd'hui, les universités n'ont pas encore retrouvé le nombre de professeurs de 1994-1995, alors que l'effectif étudiant en équivalence au temps plein, après avoir subi une diminution jusqu'en 1997-1998, s'est accru de 17 p. cent jusqu'en 2003-2004.

C'est au niveau des études doctorales que la diminution de l'effectif étudiant à temps plein a été la plus marquée et la plus prolongée, puisque le redressement n'est survenu qu'en 2001-2002.

Or, s'il est un cycle stratégique pour l'encadrement professoral, c'est bien le 3^e cycle. Nous devons constater que l'effectif étudiant au doctorat a connu une baisse parallèle à la diminution de l'effectif professoral. Il s'agit tout simplement d'une situation que nous ne pouvons nous permettre.

Même si la correction de cette situation s'est amorcée, nous devons en accélérer la cadence afin de rejoindre le peloton de tête des pays les plus performants à cet égard. Au Québec, selon les comportements observés en 2003, le taux d'obtention d'un doctorat se chiffre à 1,1 p. cent. En Suède, il atteint 2,8 p. cent ; en Suisse, 2,6 p. cent ; et 2,0 p. cent en Allemagne. Nous avons là un défi à relever.

Pour attirer les étudiants vers les études supérieures, il est important de leur permettre de se familiariser dès le premier cycle avec les travaux de recherche de leurs professeurs. La relève professorale prend ici tout son sens, d'autant plus qu'une forte proportion des professeurs de carrière atteint l'âge de la retraite.

La recherche appliquée peut également être stimulée par le soutien à la mission des collèges et aux centres collégiaux de transfert de technologie auprès des entreprises. Dans la perspective de favoriser l'innovation, le Québec a créé 31 centres collégiaux de transfert technologique.

Depuis une vingtaine d'années, ces centres de transfert mettent les ressources et l'expertise des collèges au

service du développement économique de la société québécoise.

Ces centres évoluent en synergie sur presque tout le territoire québécois et ils sont particulièrement bien adaptés aux besoins de l'industrie. De plus, ils améliorent la formation technique et favorisent l'innovation dans les entreprises.

Ce du savoir développé, il faut aussi le partager.

Le PARTAGE DU SAVOIR présuppose ***l'accessibilité*** aux études supérieures. Essentiellement, il faut hausser le niveau de scolarisation chez le plus grand nombre.

J'aimerais vous rappeler ici que cet objectif n'est pas uniquement lié à une volonté de répondre à un besoin économique spécifique et ponctuel.

Il faut non seulement donner à l'étudiant les outils qui lui permettront de réussir sur le marché du travail, avec toutes les mutations professionnelles que celui-ci connaît aujourd'hui, mais plus encore, nous devons voir à ce que cet étudiant dispose des ressources qui lui permettront d'enrichir la société sur les plan éthique, culturel et sociales.

Nous ne pouvons passer sous silence qu'une personne sur cinq sort de notre système d'enseignement sans aucun diplôme. Il nous faut évidemment améliorer ce résultat.

Pour leur part, les élèves qui quittent le système d'enseignement sans formation spécialisée, c'est-à-dire avec un diplôme d'études secondaires ou un diplôme d'études collégiales préuniversitaires, représentent un 14 p. cent.

Des efforts particuliers doivent être déployés pour orienter les élèves vers des formations qualifiantes qui les éloigneront de la vulnérabilité reliée à des emplois non spécialisés.

Pour cela, il faut d'abord ouvrir nos établissements à plus d'élèves et d'étudiants, assurer leur réussite et ensuite, considérer la fluidité des parcours d'études, notamment de celles et ceux étudiants inscrits à la formation professionnelle, à la formation technique et au 1^{er} cycle universitaire.

Nous pouvons compter sur un réseau collégial qui offre d'excellents programmes techniques. Mais même si une majorité des étudiants terminent leurs études avec un diplôme d'études collégiales, environ 40 p. cent n'obtiennent pas de diplôme, ce qui demande une réflexion de la part de tous les partenaires impliqués.

Il nous faut davantage considérer les obstacles à la réussite et agir en conséquence. Là où une intervention auprès de l'étudiant en difficulté peut conduire à l'obtention d'un diplôme dans un délai plus court, des mesures d'encadrement doivent lui être offertes.

Un financement accru de l'enseignement collégial peut faire la différence, comme c'est le cas pour les équipements nécessaires aux programmes techniques.

En 2002, le taux d'obtention d'un baccalauréat se chiffrait à 27 p. cent. C'est loin derrière l'Australie et la Finlande, qui atteignaient chacune 45,4 p. cent. À cet égard, le Québec peut faire mieux.

Comprenons-nous bien, il ne s'agit pas de diriger tous les élèves vers l'université, mais plutôt de permettre à tous ceux qui en ont la volonté et les aptitudes d'y accéder et de réaliser leur potentiel.

Les revenus des parents expliquent encore un large écart à l'égard de l'accès à l'université, même si la situation s'est nettement améliorée au cours des 40 dernières années.

Le taux de d'inscription à l'université des jeunes de 18 à 24 ans au Canada se chiffre à environ 40 p. cent dans les familles dont le revenu parental total dépasse 100 000 dollars.

Dans les familles dont le revenu est de 25 000 dollars ou moins, le pourcentage chute de moitié. Il y a là une réalité qui nous interpelle. Nous devons approfondir les dimensions socio-économiques associées à la réussite scolaire à tous les niveaux d'enseignement.

Au Québec, la fréquentation des universités, calculée comme la proportion de jeunes de 20 à 24 ans inscrits à plein temps dans une université, est parmi les plus faibles au Canada. Ce taux se situait à 20 p. cent pour l'année 2000-2001. Parallèlement, la Nouvelle-Écosse connaissait le taux de fréquentation le plus élevé, avec 33 p. cent.

Dans cette même optique d'accessibilité et en y ajoutant une dimension d'équité, les nouvelles cibles à recruter à l'éducation postsecondaire concernent les jeunes de première génération qui accèdent à des études collégiales ou universitaires, les immigrants, les autochtones, et les personnes handicapées.

Ce savoir développé et partagé doit aussi être synchronisé avec les besoins réels.

Il faut mettre en place des conditions optimales pour que les jeunes chercheurs, à titre d'agents de transmission du savoir, puissent redistribuer ces acquis lorsqu'ils participeront au renouvellement du corps professoral et des équipes de chercheurs au sein des industries de pointe, actives en recherche et développement.

Par ailleurs, le développement économique, social et culturel de la société québécoise nécessite une formation bien ancrée dans sa réalité. Pour que les étudiantes et étudiants contribuent à la réussite du Québec, nous devons nous assurer que les spécialistes que nous formons aujourd'hui répondront aux besoins en main-d'œuvre de demain.

La synchronisation des connaissances doit aussi permettre la valorisation de l'innovation. Il faut rendre les nouvelles connaissances accessibles non seulement aux chercheurs, mais aussi aux entrepreneurs, les uns n'excluant pas les autres. La contribution de l'innovation à la prospérité économique est largement reconnue.

De plus en plus une synchronisation doit être établie entre les établissements d'enseignement et les besoins du marché du travail. Plusieurs secteurs d'activité bénéficient déjà de solides arrimages avec les entreprises.

Je pense à l'aérospatiale, à l'agroalimentaire ou encore, aux technologies des nouveaux matériaux, pour n'en citer que quelques-uns. En assurant la formation et le perfectionnement d'une main-d'œuvre hautement qualifiée, les collèges et les universités du Québec exercent un pouvoir d'attraction réel sur les entreprises.

Je le répète, le savoir constitue, selon moi, la mesure la plus structurante de la prospérité. À cet égard, l'enseignement supérieur dispensé non seulement dans les grands centres, mais aussi en région, joue un rôle déterminant sur les plans économique et stratégique.

Les programmes qui favorisent une interaction étroite des étudiants avec des acteurs du milieu doivent être maintenus, encouragés et soutenus.

Nous savons donc quoi faire. Il nous faut maintenant trouver les moyens de le faire.

Pour bien comprendre la situation financière dans laquelle nous nous trouvons, il faut prendre quelques minutes pour rendre compte de l'évolution des transferts fédéraux.

Entre 1994-1995 et 2005-2006, les transferts fédéraux pour les programmes sociaux autres que la santé ont diminué de 2,2 milliards en dollars courants.

Ainsi, en 1994-1995, le gouvernement fédéral a fait passer sa contribution de 10,4 à 8,2 milliards, ce dernier montant étant demeuré le même jusqu'à ce jour. Actualisée selon l'inflation et ajoutée à la non-indexation du transfert global, cette diminution représente aujourd'hui quelque 5 milliards de dollars.

Un réinvestissement de 2,2 milliards de dollars nous ramènerait simplement à la situation de 1994, avec des dollars de 1994, mais avec les besoins de 2006, qui sont qualitativement et quantitativement beaucoup plus importants.

Ce ne pourrait être qu'un premier pas qui nous permettrait de parer au plus urgent : l'amorce du recrutement de professeurs, une mise à niveau minimale des collections des bibliothèques, les travaux les plus pressants en entretien différé et certaines autres priorités qui ne peuvent plus souffrir de retard.

Si le gouvernement fédéral accordait aujourd'hui aux provinces et territoires un montant de l'ordre de 5 milliards de dollars, la situation de 1994 serait reproduite en dollars de 2006.

Ce qui serait un grand pas. Mais ce n'est nullement exagéré si l'on considère que les besoins ont grandement augmenté au cours de la dernière décennie. Nullement exagéré non plus, si l'on se rappelle qu'en juin 2004, le premier ministre fédéral avait reconnu la nécessité de hausser les transferts directs aux provinces de 7 à 8 milliards de dollars.

Bien sûr, je l'admets, cela représente beaucoup d'argent. La hauteur des besoins ne doit toutefois pas servir d'excuse pour justifier l'inaction.

Par ailleurs, soyons justes, nous reconnaissons que le retrait financier du gouvernement fédéral s'est accompagné d'un appui parallèle croissant à la recherche, ce qui produit un effet structurant sur l'innovation.

Les chercheurs québécois y ont d'ailleurs recueilli, au cours des années, plus que leur part démographique des fonds attribués. Si cet appui est en soi positif, il n'est pas sans conséquences budgétaires. L'investissement fédéral génère des dépenses additionnelles pour les provinces, car les frais indirects de la recherche ne sont pas assumés au niveau où ils le devraient par le gouvernement fédéral.

De plus, il ajoute une pression budgétaire pour le Québec qui, pour chaque dollar versé dans un projet de la *Fondation canadienne de l'innovation* par le fédéral, doit verser la même somme, ce qui se traduit par des montants très substantiels. (fédéral : 40 p. cent ; Québec : 40 p. cent ; autres sources : 20 p. cent).

Pour illustrer mes propos, utilisons une image. Supposons que vous soyez propriétaire d'une maison que vous devez rénover. Les fenêtres doivent être changées, le toit coule, les fondations sont fissurées.

Un parent à l'aise décide d'ajouter à votre résidence, en vous demandant une contribution, une nouvelle aile répondant aux derniers critères de la technologie de la construction. Sans doute que les pièces ajoutées sont utiles et fonctionnelles, mais l'infrastructure de base de votre habitation demeure toujours aussi déficiente et vous devez maintenant entretenir un espace additionnel.

De la même manière, la contribution fédérale dans le domaine de la recherche ne permet pas de régler les problèmes de base ; elle exige des contributions des provinces qui nous éloignent de la réponse aux besoins immédiats et, en plus, elle entraîne des frais indirects.

La mission universitaire ne peut être dissociée de la recherche, mais elle ne peut pas non plus s'y limiter. La mission universitaire, dans toute la sagesse issue de huit siècles d'évolution, prévoit un effet synergique de l'enseignement, de la recherche et du service à la collectivité.

En dehors des créneaux privilégiés par le gouvernement fédéral, il faut combler de nombreuses lacunes tant sur le plan des infrastructures que sur celui des ressources humaines. De nombreux secteurs exigent un accroissement du financement.

Il faut tenir compte des exigences qu'entraînent la formation et le maintien des équipes de professeurs et de chercheurs. Parmi les autres besoins de base figurent, outre ceux déjà mentionnés, la modernisation des laboratoires, l'accroissement des espaces alloués à l'enseignement et le renouvellement des équipements exigé qu'exigent les nouvelles technologies de l'information et des communications.

Nos décisions à l'égard de l'enseignement postsecondaire font donc l'objet de pressions parallèles liées à trois facteurs : le retrait financier fédéral, les frais indirects entraînés par les récentes initiatives fédérales et la nouvelle économie où l'accessibilité doit encore s'étendre davantage.

Un rééquilibrage massif de la contribution financière fédérale à l'éducation postsecondaire s'avère une nécessité, et ce, par une hausse des transferts aux provinces en matière d'éducation postsecondaire.

Pour préserver la qualité et la diversité de ses établissements, et en assurer le rayonnement, le Québec doit disposer des marges de manœuvre nécessaires. Or, à l'heure actuelle, cette marge de manœuvre ne se trouve pas dans le budget des provinces, mais bien au gouvernement fédéral.

C'est la raison pour laquelle nous nous tournons vers lui pour lui demander d'apporter une plus grande contribution aux objectifs économiques qui sont les siens, en augmentant son financement de l'enseignement postsecondaire par une hausse du Transfert social canadien.

Outre la rapidité avec laquelle nous espérons un geste du fédéral, dès le prochain budget, nous souhaitons également que ce geste ait un caractère durable, afin que les effets en soient structurants.

Nous avons établi un consensus au Québec. J'en appelle maintenant à vous, recteurs et principaux, directeurs des cégeps, leaders syndicaux et étudiants, gens d'affaires, afin que vous interpelliez à votre tour vos collègues et confrères des autres provinces et qu'ils s'engagent dans des actions concrètes visant à rappeler l'urgence de cette priorité. Ensemble, nous réussirons. Ce que nous faisons pour le Québec, nous le faisons en même temps pour le Canada.

Dans un environnement marqué par la concurrence, le Québec se distingue par l'excellence de ses institutions, qui offrent de hauts standards de qualité. Les collèges et les universités québécoises relèvent avec brio le défi de former une main-d'œuvre qualifiée dans les domaines les plus variés.

Nos institutions parviennent aussi à réunir les conditions propices à la recherche, à l'innovation et à la création. Qu'il suffise d'évoquer le regroupement des expertises sous forme de technopoles ou les liens de plus en plus étroits qui se tissent entre les régions et leur cégep ou leur université dans le but de favoriser leur essor culturel, économique et social.

Nous sommes engagés dans une course vers le savoir. Voulons-nous rouler derrière le peloton avec un modèle de Formule 1 qui, au plan du financement, date d'il y a onze ans et qui n'a pas été vraiment entretenu, ce qui correspond au niveau d'investissement et à la valeur du dollar de 1994-1995 ?

Ou voulons-nous rattraper le peloton avec un investissement qui réponde aux exigences de 2006 ? Ou mieux encore, voulons-nous, comme collectivité, devenir les meneurs et nous positionner parmi les sociétés les plus avancées sur le plan du savoir, en bénéficiant d'une enveloppe qui assure le développement de projets d'avant-garde ?

Chose certaine, nous ne voulons pas nous attarder au puits de ravitaillement pendant que les autres accumulent les tours de piste : les rattraper deviendra bientôt impossible.

Dans ce contexte d'urgence, il nous apparaît évident que la concertation entre les provinces, les territoires et le gouvernement fédéral constitue la clé pour relever les défis liés à l'éducation postsecondaire.

Comme l'ont recommandé les premiers ministres des provinces et territoires en août dernier, il nous faut revoir la collaboration fédérale-provinciale en matière de savoir.

Voilà pourquoi, avec les autres provinces et les territoires, nous travaillons actuellement à établir un mode de collaboration avec le gouvernement fédéral afin de l'inciter à réinvestir dans le haut savoir, dans le respect des compétences des provinces.

Les objectifs fédéraux liés à la performance économique du Canada, à l'innovation et à la compétitivité internationale convergent avec le potentiel des provinces en enseignement postsecondaire.

Les gouvernements des provinces et territoires ne viennent pas quémander. Ils réclament un nouveau partenariat au nom de la prospérité sociale et économique.

Nous devons renouveler notre collaboration provinciale-fédérale en matière de financement de l'éducation postsecondaire. Dans la foulée du consensus des provinces et des territoires, et forts du consensus québécois exprimé dans la déclaration commune des partenaires de l'enseignement supérieur du 12 décembre, nous demandons aux partis politiques fédéraux de répondre positivement à cette proposition durant la présente campagne électorale.

Nous leurs demandons de s'engager dès maintenant à inclure ce financement dans le prochain budget.

We must renew our provincial-federal collaboration with regard to the funding of postsecondary education.

Equipped with the consensus achieved by the provinces and territories, and with the consensus which Québec's partners in higher education expressed in their joint declaration of December 12, we are calling upon the federal political parties to give this proposal a positive response during the present election campaign.

We are also asking that, starting today, they undertake to include such funding in the next federal budget.

Non seulement cela nous permettra-t-il d'offrir à la collectivité la meilleure réponse à sa quête de prospérité, mais au surplus nous pourrions nous inscrire dans la foulée de la *Déclaration universelle des droits de l'homme* et viser ainsi le plein épanouissement de la personne humaine.

L'enseignement postsecondaire représente un immense défi pour l'ensemble des Canadiens, mais c'est un défi d'excellence et de prospérité qu'il nous faut relever comme individus et comme société. C'est ce à quoi je nous convie tous, chacune et chacun d'entre nous, dans

notre rôle d'élève, d'étudiant, de parent, d'éducateur, de citoyen ou de travailleur.

MERCI.